

Délibération

Tarification des services de la CCI Rochefort et Saintonge

L'Assemblée Générale de la CCI Rochefort et Saintonge, régulièrement réunie en séance ordinaire au siège de l'établissement, le 28 juin 2018, sous la Présidence de Hervé Fauchet, Président en exercice,

Après avoir vérifié que le quorum est atteint,

Vu le code de commerce et notamment l'article D711-67-3,

Vu le Règlement intérieur de la CCI Rochefort et Saintonge, et notamment la section 7 du chapitre 4,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, réunie le 13 juin 2018,

Après avoir pris connaissance des évolutions tarifaires proposées par les services de la CCI,

Décide :

D'adopter la grille tarifaire mise à jour, qui sera applicable à compter du 1^{er} juillet 2018 et diffusée sur le site internet de la CCI Rochefort et Saintonge.

CCI Rochefort et Saintonge

DELIBERATION soumise à l'Assemblée générale, réunie le 28 juin 2018, à Rochefort

Nombre de membres élus en exercice		31
Nombre minimum de membres titulaires pour atteindre le quorum		17
Nombre de membres élus présents		23
Nombre de votants	23	
Nombre de voix POUR	23	
Nombre de voix CONTRE	0	
Nombre d'ABSTENTIONS	0	

Yves Ober

Secrétaire Adjoint

Hervé Fauchet

Président